

135 Reconnaître le Congrès international sur les aires marines protégées comme la communauté mondiale des aires marines protégées pour la conservation efficace de la biodiversité marine organisée par un pays hôte conjointement avec l'UICN et la CMAP

NOTANT que les océans recouvrent 71 % de la surface terrestre ;

PROFONDÉMENT CONSCIENT que pour stopper le déclin de la biodiversité et soutenir sa restauration, des changements transformateurs sont nécessaires au niveau économique, politique et sociétal afin de lutter contre les facteurs directs les plus préjudiciables de modification de la nature, comme les changements d'utilisation des océans, la surexploitation des organismes, le changement climatique ainsi que la pollution et l'invasion d'espèces exotiques, conformément à l'Évaluation mondiale 2019 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;

RAPPELANT la résolution 7.125 *Fixer des objectifs de conservation par zone en se fondant sur ce dont la nature et l'homme ont réellement besoin pour prospérer* (Marseille, 2020) qui encourage toutes les composantes de l'UICN à reconnaître les avancées de la science, la majorité d'entre elles indiquant qu'il sera probablement nécessaire de protéger, conserver et restaurer au moins la moitié de la planète, voire plus, pour inverser le déclin de la biodiversité et lutter contre le changement climatique, et en tant que fondement d'une gestion durable de l'ensemble de la planète ;

RECONNAISSANT que le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 admet l'importance de conserver et d'utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines à des fins de développement durable ;

SE FÉLICITANT que l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ), adopté en 2023, appelle à la mise en œuvre effective de certaines mesures comme les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (AMP), par le biais d'une coopération internationale, d'un renforcement des capacités et du transfert de techniques marines ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. APPELLE toutes les composantes de l'UICN à reconnaître que les sessions du Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC, en anglais) favorisent les échanges techniques et scientifiques entre les membres d'une communauté mondiale de gestionnaires et de praticiens des aires marines protégées, avec pour objectif de partager les efforts menés en commun et de renforcer les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre et à la gestion des réseaux d'AMP connectés en faveur de la conservation de la biodiversité marine, mais aussi de l'héritage naturel et culturel des océans.

2. APPELLE toutes les composantes de l'UICN à reconnaître que l'IMPAC s'organise de la façon suivante :

a. le rôle du Comité directeur international est de fournir des orientations générales sur l'organisation des Congrès, notamment la sélection du pays hôte ainsi que le choix des thématiques et contenus du Congrès à tous les niveaux ; et

b. le rôle du pays hôte est d'appliquer les orientations fournies par le Comité directeur international, y compris en finançant l'IMPAC.

3. DEMANDE au Directeur général et à tous les Membres de l'UICN de :

a. promouvoir des réseaux d'AMP connectés qui sont efficacement conservés et représentatifs sur le plan écologique, développés à l'aide de mesures cohérentes de gouvernance et de gestion, dans un continuum allant du littoral au large en englobant les zones adjacentes et la haute mer ;

b. fournir un appui considérable au Comité directeur international de l'IMPAC ainsi qu'à l'agence d'aires marines protégées du pays hôte lors de l'organisation de chaque Congrès ; et

c. tenir compte de l'IMPAC dans la préparation de tous les événements et congrès internationaux de l'UICN en tant que forum le plus pertinent pour les AMP.

4. DEMANDE à tous Membres d'appuyer la réalisation des actions décrites ci-dessus.